
Don par le conseil général de la commune de Carvin qui prévient qu'elle a fait ses adieux à ses prêtres, des vases de ses églises, consistant en 122 livres poids de 14 onces, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par le conseil général de la commune de Carvin qui prévient qu'elle a fait ses adieux à ses prêtres, des vases de ses églises, consistant en 122 livres poids de 14 onces, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 59;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38212_t1_0059_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le maire et lui sont montés à la tribune. Le maire y a harangué le peuple de nouveau, il a engagé à faire offrande à la patrie de tout ce qu'il avait au delà du simple nécessaire, lui a démontré combien il était intéressant pour la République de faire les plus grands efforts pour confondre les tyrans et leurs suppôts; qu'il fallait donc se mettre à la gêne une seule fois pour être toujours libres et de suite donner des secours à nos braves frères d'armes. « Ce n'est pas tout, a-t-il dit, nous avons ici formé un bureau de paix et de conciliation; quelques-uns d'entre nous en ont déjà éprouvé les heureux effets, nous espérons que vous en sentirez tous les avantages, et que vous préférerez notre bureau de conciliation à l'ancienne habitude que vous aviez de vous traduire pour un rien devant les juges de paix et les tribunaux, pratique funeste qui renversait la fortune de toutes parties. » Le public a singulièrement applaudi à toutes ces mesures et a juré de faire dès ce moment tous les sacrifices qui seront en son pouvoir pour donner les secours dont ont besoin les braves défenseurs de la patrie.

L'orateur Poissonnière a ensuite pris la parole, il a fait lecture des *Droits de l'homme* et s'est livré à l'explication de ces droits avec une force, une énergie qui ont enflammé tous les cœurs; les individus les moins intelligents ont tellement été pénétrés de la vérité des principes qu'il leur a développés, qu'ils ont tous juré de vivre libres ou de mourir. Enfin son discours a produit les plus merveilleux effets et tous se sont retirés, criant : *Vive la Montagne! Vive la République! Vive la liberté et l'égalité! Périssent tous les tyrans!*

À l'issue de cet excellent discours, le peuple s'est rendu à la maison commune, où il a été servi un souper républicain, dans le même ordre que le dîner. On y a porté plusieurs santés aux illustres représentants de la Montagne, et tout s'est passé dans le meilleur ordre.

Le procureur de la commune s'est distingué dans toute cette cérémonie par toute son attention, sa vigilance et la dextérité avec laquelle il avait tout disposé.

De tout quoi il a été fait et dressé le présent procès-verbal, dont copie sera envoyée à la Convention nationale, lesdits jour et au, environ minuit, et ont signé tous les habitans qui savaient écrire et plusieurs autres.

Certifié conforme :

GRAVELAIS, *maire*; BLANCHAUD, *secrétaire*.

Extraits des registres des délibérations de la municipalité d'Azéables, canton de Saint-Germain-Beaupréz, district de La Souterraine, département de la Creuse (1).

Aujourd'hui, quatrièmiè de la première décade de frimaire, l'an second de la République française, une et indivisible, en l'église de la commune d'Azéables et en présence du peuple y assemblé, au moment où le maire était à la tribune où il avait prononcé un discours civique, est comparu le citoyen Pierre-Jean-Baptiste Blanchaud, ci-devant curé de notre commune, lequel volontairement et publiquement

a remis ses lettres de prêtrise ès mains dudit citoyen maire, ensemble tous les titres qui le constituaient curé de cette commune avec déclaration qu'à compter de ce jour il entendait cesser toutes fonctions curiales et abdiquer la prêtrise pour rentrer dans la société comme simple citoyen. De tout quoi il lui a été donné acte par nous maire et officiers municipaux soussignés présents à ladite déclaration pour servir et valoir audit citoyen Blanchaud ce qu'il appartiendra, au civisme duquel la commune rend de plus en plus hommage, et s'est ledit citoyen Blanchaud, soussigné avec nous.

Ainsi signé : GRAVELAIS, *maire*, BENOIT, *officier*, BLANCHAUD, DUPUIS, *procureur de la commune*, DUNET, *officier*, Michel CHAPUT, *officier*.

Le quatrièmiè de la première décade de frimaire, est survenu le citoyen Louis Patureau, ci-devant vicaire épiscopal de l'Indre, natif de cette commune, lequel apprenant la déprêtrisation du citoyen Blanchaud, ci-devant curé de cette commune, nous a dit que depuis le premier novembre (ère vulgaire) il avait envoyé ses lettres de prêtrise au Président de la Convention, qu'il avait le billet de chargement du paquet mis à la poste le jour ci-dessus premier novembre (vieux style), qu'il avait pareillement renvoyé à l'évêque de l'Indre ses lettres de vicariat, mais qu'il était étonné de n'en avoir reçu aucune nouvelle, qu'il n'en avait même vu aucune mention. Pourquoi il nous a prié de recevoir sa présente déclaration et en faire mention dans l'envoi de celle du susdit Blanchaud.

Nous maire et officiers municipaux, considérant qu'on ne peut trop donner d'authenticité aux actes de républicanisme de nos bons citoyens, et surtout qu'il est important de faire connaître et distinguer ceux qui les premiers ont eu le courage de foudroyer le fanatisme et tous les préjugés religieux, nous avons donné acte audit citoyen Patureau de sa déclaration et lui avons promis de la joindre à celle du citoyen Blanchaud en date d'hier, et nous avons signé avec lui.

Fait à la maison commune d'Azéables le quatrièmiè de la première décade de frimaire de la seconde année de la République, une et indivisible.

Ainsi signé : PATURAU, GRAVELAIS, *maire*, DUPUIS, *procureur de la commune*, Michel CHAPUT, *officier*, BENOIT, *officier*, et DUNET, *officier*.

Certifié conforme :

GRAVELAIS, *maire*.

Le conseil général de la commune de Larvin [Carvin], prévient la Convention nationale qu'elle a fait ses adieux à ses prêtres, qui l'ont si longtemps trompée; et qu'elle envoie les vases de ses églises, consistant en 122 livres poids de 14 onces, par la voie de Jean-Pierre Bonjour, natif de Paris.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 823.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 33.